



OFFICE DEPARTEMENTAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'OR

## **L'O.P.C. Ordonnancement - Coordination - Pilotage**

### **1. OBJET DE L'O.P.C.**

*L'OPC est le gestionnaire du chemin critique, qui permet de livrer le chantier dans le délai prescrit par les documents d'appel d'offres.*

*Il doit y parvenir en acceptant et en compensant tous les écarts de temps, constatés au jour le jour, par rapport à la prévision qu'il en a faite, et en accord avec tous les intervenants.*

### **2. CONTENU DE LA MISSION O.P.C.**

#### **Ordonnancement :**

- Analyse logique des tâches élémentaires et de leurs enchaînements pour étude et exécution
- Obtention des informations des entreprises sur leurs interventions (durée, effectifs par tâche, nature de l'encadrement, points particuliers, ...)
- Détermination des points critiques
- Actions envisagées pour faire respecter le calendrier arrêté (y compris pénalités).

#### **Coordination et pilotage**

- Vérification de la présence des effectifs nécessaires à la réalisation des tâches dans les délais annoncés
- Contrôle de l'efficacité de l'encadrement sur site des entreprises
- Coordination des enchaînements d'intervention (sans action sur la coordination technique qui appartient à l'architecte)

### **3. METHODE PROPOSEE ET CONDITIONS POUR REUSSIR**

L'architecte désigne 3 ou 4 entrepreneurs pour assurer, sous l'autorité de l'architecte, et pour un ensemble d'entrepreneurs cohérents, les missions de l'OPC, et pour l'essentiel, celles de la coordination. (par exemple : un entrepreneur pour le clos couvert, un entrepreneur pour les partitions, un entrepreneur pour les équipements, un entrepreneur pour les finitions).

Quelques conditions préalables doivent être réunies pour réussir cette mission :

- Connaissance par chacun du détail de ses interventions pour pouvoir les évaluer en temps
- Annonce des méthodes, process, façons de faire,... par chaque entreprise
- Bonne qualité de la synthèse à partir des détails d'exécution des entreprises
- Sincérité et bonne foi des entreprises quant aux informations transmises
- Connaissance par le pilote du résultat de la synthèse
- Connaissance par le pilote de la façon de faire et des contraintes d'enchaînement des tâches des divers corps d'état